



COUPE DE FRANCE KARTING 2025

COUPE DES RÉGIONS KARTING 2025

RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise la **Coupe de France** (« la Coupe ») et la **Coupe des Régions** qui sont la propriété de la FFSA. « La Coupe » couronnera les pilotes Vainqueurs de la Coupe de France et « la Coupe des Régions » couronnera la Ligue Vainqueur de la Coupe des Régions. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organisateurs, Officiels, Concurrents et Circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant la Coupe.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant à la Coupe de France et à la Coupe des Régions s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et Championnats FFSA de Karting, l'annexe sportive FFSA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) La Coupe de France et la Coupe des Régions karting se dérouleront sur une compétition :

Date	Catégories	Circuits	Organisateur
23 au 26 Octobre 2025	Mini 60 / Nationale / Senior / Master / Gentleman / KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman	Val d'Argenton	ASK Val d'Argenton

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

5) La compétition comptant pour la Coupe de France et la Coupe des Régions aura le statut de compétition nationale.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux présidents de Ligue, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve nommés par la FFSA. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera le mercredi de 14h00 à 19h00 et le jeudi de 08h00 à 09h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels à partir du jeudi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit, excepté lors des essais libres du jeudi organisés par l'ASK organisatrice.

Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

CLASSEMENTS

7a) Chaque pilote pourra cumuler des points lors de chaque finale. Le résultat de la moins bonne des 4 Finales sera déduit.

Les Pilotes ex-aequo seront départagés au nombre de 1ère place, si l'égalité persiste, au nombre de 2ème place et ainsi de suite. En cas d'égalité persistante, les essais qualificatifs seront pris en compte.

Les titres de vainqueurs de la Coupe seront attribués aux pilotes de chaque catégorie qui auront obtenu le plus grand nombre de points.

7b) Pour la Coupe des Régions, le premier pilote de chaque Ligue, dans chaque catégorie, sera le seul à marquer des points pour sa ligue. Seuls les pilotes qualifiés dans leur Ligue d'appartenance pourront marquer des points pour celle-ci. Dans le cas où un pilote est engagé par une Ligue mais licencié dans une autre, il n'apparaîtra pas dans le classement de la Coupe des Régions, les points auxquels il pourrait prétendre seront attribués au pilote suivant et ainsi de suite. En cas d'égalité entre deux Ligues, elles seront départagées aux nombres de 1ère place, si l'égalité persiste aux nombres de 2^{ème}, et ainsi de suite.

Chaque président de Ligue aura la possibilité de désigner un pilote joker dans une seule catégorie et lors d'une seule finale sur l'ensemble de la compétition. Ce pilote joker permettra de multiplier par 2 son nombre de points acquis lors de cette finale uniquement dans le cadre de la Coupe des Régions.

Le titre de Vainqueur de la Coupe de Régions sera attribué à la Ligue ayant obtenu le plus grand nombre de points.

7c) Chaque Finale donnera lieu à une attribution de points aux 15 premiers pilotes classés, selon le barème suivant :

25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Les pilotes n'ayant pas marqué de points seront classés en fonction de leur meilleur résultat.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a) Les vainqueurs de la Coupe de France, dans chacune des catégories, seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile 2025.

8b) A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés de chacune des catégories se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.

8c) Tableau des dotations sportives et matériels :

CATÉGORIE	DOTATION
Mini 60	1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés - Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes 1 moteur VORTEX « Mini60 » en tirage au sort.
Nationale	1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés - Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes 1 moteur ROTAX « Nationale » en tirage au sort.
Senior Master Gentleman	1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés - Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes
KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés - Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes

Pour la finale de la Coupe des Régions, une Coupe sera remise aux représentants des 3 premières régions.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) La Coupe de France est ouverte à tout Pilote qualifié détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2025. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée.

Ces pilotes devront figurer sur la liste des qualifiés remise par les Présidents de Ligue.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser ces listes à la FFSA **le 15 Septembre 2025 au plus tard.**

10a) Tout pilote qualifié et désirant participer à la Coupe de France devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats de France (www.ffsakarting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque.

L'inscription peut être faite par un team pour un ou plusieurs pilotes à condition que le team possède la licence NPTK (Nationale Partenaire Technique Karting) ou la licence ISK (International Concurrent Société Karting). Cette licence sera obligatoire pour apparaître sur les feuilles de résultat.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.

L'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le mercredi précédant la semaine de l'épreuve à 20h00 (le 15 Octobre 2025).

10b) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du jeudi, 5 laissez-passer (si l'entrée au public est payante) et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur et le droit de piste du mercredi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

10c) En cas de non-participation du pilote à la Coupe de France, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d) Tableau récapitulatif des droits d'engagement :

CATÉGORIE	MONTANT	MAJORATION
Mini 60	290 €	340 € à partir du <u>08.10.2025</u> à 08h00
Nationale	290 €	340 € à partir du <u>08.10.2025</u> à 08h00
Senior / Master / Gentleman	290 €	340 € à partir du <u>08.10.2025</u> à 08h00
KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	290 €	340 € à partir du <u>08.10.2025</u> à 08h00

PILOTES ADMIS

11a) Le pilote devra avoir participé aux qualifications mise en place dans sa Ligue.

11b) Les qualifications pourront avoir lieu :

- Sur les courses du championnat de Ligue.
- Sur les courses club.
- Sur les courses d'un trophée régional.

NOTA : les Séries Nationales ou Coupes de Marque ne permettent pas de marquer des points pour la qualification.

11c) Condition de participation par catégorie :

CATÉGORIE	CONDITIONS
Mini 60	Pilotes âgés de 8 ans révolus à 12 ans dans l'année 2025.
Nationale	Pilotes âgés de 12 ans à 17 ans dans l'année 2025.
Senior Master Gentleman	Pilotes âgés de 14 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 45 ans et plus dans l'année 2025.
KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	Pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 45 ans et plus dans l'année 2025.

11d) Pour les catégories Mini 60 et Nationale un maximum de 54 pilotes pourra être admis :

- Dans l'hypothèse où la liste d'attente comporte 45 pilotes et plus, un maximum de 54 pilotes sera admis
- Dans l'hypothèse où la liste d'attente comporte moins de 45 pilotes, le plateau restera à 36 pilotes maximum.

Pour les catégories Senior et KZ2, un maximum de 36 pilotes par catégorie sera admis.

Pour les catégories Master – Gentleman, un maximum de 36 pilotes pour l'ensemble des 2 catégories sera admis.

Pour les catégories KZ2 Master et KZ2 Gentleman, un maximum de 36 pilotes pour l'ensemble des 2 catégories sera admis.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la Coupe de France et la Coupe de Régions ou une des catégories au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

12) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

13) Châssis :

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

14) Moteur :

14a) Pour les catégories Mini 60 et Nationale :

- Un Motoriste unique de moteurs, choisi après une procédure d'appel d'offres, a été désigné pour fournir tous les moteurs de la Coupe de France des catégories Mini 60 et Nationale, sur le principe d'une location « clé en main » pour toute la durée de la Coupe de France.
- L'ensemble moteur comprenant tous les éléments livrés par le motoriste unique ne peut subir aucune modification et doit être utilisé tel que fourni, toute modification ou tentative de modification du matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la manifestation. Tout comportement jugé irrespectueux envers le matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la manifestation.
- Le concurrent devra assurer les frais de réparation pour les dégâts causés sur le moteur et/ou ses périphériques.
- Le rapport de transmission (couronne arrière) doit être celui indiqué par le motoriste, avec une tolérance de + ou - 1 dent, La chaîne et la couronne seront fournies par le Concurrent, Le graissage de la chaîne devra se faire avant de pénétrer dans le Parc Fermé Départ, Il est interdit de graisser la chaîne dans le Parc Fermé.
- La marque et le type d'huile doit être celle indiquée par le Motoriste avec son pourcentage pour le mélange huile/essence, L'essence devra provenir de la station de référence indiquée dans l'info Pilote de la manifestation.

14b) Tirage au sort des moteurs :

Lors de la première séance d'essais libres officiels, le concurrent devra pénétrer dans le Parc Fermé Départ avec son châssis, sans moteur, sans carburateur, sans boîte à air et sans pot d'échappement. Le concurrent devra conserver sur son châssis, son faisceau électrique, son support batterie, sa batterie, le système de démarrage, durite à essence, filtre à essence, gaine et câble d'accélérateur, support d'échappement, ressorts d'échappement, bride de platine.

Le concurrent tirera au sort son moteur à l'entrée du Parc Fermé Départ et pour chaque session (essais libres, essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manches, finale), le concurrent récupérera le moteur et les accessoires dans le local Moteurs désigné à cette occasion. Le moteur et ses accessoires ne peuvent se monter que dans le Parc Fermé Départ.

A l'arrivée dans le Parc Fermé Arrivée, le concurrent devra démonter le moteur et les accessoires seulement après la pesée et avec l'autorisation des Commissaires Techniques, il ramènera le moteur et les accessoires au local moteurs.

Il est formellement interdit au concurrent de sortir avec le moteur et les accessoires du Parc Fermé Arrivée, excepté avec le pot d'échappement en catégorie Nationale sous peine d'être disqualifié de la séance.

14c) Substitutions :

Sur décision des Commissaires Sportifs, les Commissaires Techniques pourront à tout moment interchanger le matériel d'un Concurrent (moteur, carburateur, allumage, silencieux d'aspiration, pot d'échappement) avec le matériel d'un autre Concurrent ou avec le matériel de substitution équivalent tiré au sort dans le stock du fournisseur concerné.

14d) Vérifications :

Au cas où le concurrent jugerait que son matériel nécessite une vérification par le Motoriste, il devra tout d'abord en informer les Commissaires Techniques qui jugeront si la demande justifie une intervention du Motoriste. Si les Commissaires Techniques jugent que le Motoriste doit vérifier le matériel, seulement 2 personnes (Pilote et Mécanicien uniquement) viendront avec le kart dans la zone dédiée. Il est interdit qu'il y ait un contact direct entre le Concurrent et le Motoriste sans l'accord des Commissaires Techniques.

Références moteur :

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage	Nbr. Châssis
Mini 60	Vortex Mini FR	Un	Oui	1
Nationale	ROTAX J125 Max Evo	Un	Oui	1
Senior Master Gentleman	IAME type X30 125cc rl tag ROTAX 125 MAX Evo ROTAX 125 MAX Racing	Deux	Non	1
KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non	1

NOTA : Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

15) Pneumatiques :

Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

- Essais libres officiels : Les pneumatiques slick et pluie pourront être apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022) ou achetés sur place auprès du manufacturier, partenaire de la Coupe de France.

Les pneumatiques slick des essais libres officiels seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés à chaque séance à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels.

Les pneumatiques pluie seront libres dans le respect de la catégorie.

- Pour les essais qualificatifs et les 4 finales : les pneumatiques slick et les pneumatiques pluie seront distribués en parc d'assistance avant l'épreuve le jeudi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ. Les pneumatiques pour la catégorie Mini 60 seront stockés en parc fermé. Ces pneumatiques devront être fournis par le manufacturier, partenaire de la Coupe de France.

Chaque pilote inscrit à la Coupe de France Mini 60, Nationale, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master ou KZ2 Gentleman se verra offrir un train de pneumatiques slick (2 avant et 2 arrières).

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement :

- Pris dans les pneus identifiés ayant roulés lors des essais libres officiels s'il s'agit d'un pneumatique slick.
- Pris dans des pneus usagés s'il s'agit d'un pneumatique pluie.

Quantités pneumatiques :

			Mini 60	Nationale	Senior Cup Master Cup Gentleman Cup	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais Libres	SLICK	Quantité	4	4	4	4
	PLUIE	Quantité	/	Libre	Libre	Libre
Essais qualificatifs + finales	SLICK	Quantité	4	4	4	4
	PLUIE	Quantité	/	4	4	4

16) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en essais qualificatifs, phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

NOTA : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

17) Huiles de mélange :

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées. Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

18) La FFSA attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course.

Les numéros et les identifications seront fournis par la FFSA et incluront une publicité obligatoire.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3cm.





Les pilotes participant à la Coupe de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€.

CARBURANT

Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent.

L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

20a) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2025.

20b) Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la prégrille. Ce mécanicien devra être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la prégrille.

DÉROULEMENT DE LA COUPE DE FRANCE / DE LA COUPE DE RÉGIONS

21) Pour les catégories où il y a un maximum de 36 pilotes la Compétition se composera d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs et de 4 finales.

Pour les catégories où il peut y avoir jusqu'à 54 pilotes (Mini 60 et Nationale) la Compétition se composera d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs et de 4 manches.

22a) Les essais libres officiels se dérouleront le **vendredi** à partir de 08h00.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100€.

22b) Les essais qualificatifs se dérouleront sur 06 minutes. Des essais sonométriques pourront avoir lieu.

22c) Cas A : 36 Participants ou moins pour toutes les catégories,

Les 4 finales :

- Finale 1 : les positions de départ seront déterminées par l'ordre des essais qualificatifs.
- Finale 2 : les positions de départ seront déterminées par l'arrivée de la Finale 1.
- Finale 3 : les positions de départ seront déterminées par l'arrivée de la Finale 2.
- Finale 4 : les positions de départ seront déterminées par l'arrivée de la Finale 3

22d) Cas B : de 37 Participants à 54 Participants pour les catégories Mini 60 et Nationale.

A l'issue des essais qualificatifs, les Pilotes seront répartis dans 3 groupes. Le nombre de Pilotes par groupe sera de 18 maximum.

- Groupe 1 :

A titre d'exemple, pour une répartition en 3 groupes, le Pilote classé 1^{er} aux essais qualificatifs partira dans le groupe A1, le 2^{ème} dans le groupe A2, le 3^{ème} dans le groupe A3, le 4^{ème} dans le groupe A1, le 5^{ème} dans le groupe A2, le 6^{ème} dans le groupe A3 et ainsi de suite.

Chacun des 3 groupes, A1 – A2 – A3 devra concourir contre tous les autres groupes, c'est à dire : A1 contre A2, A1 contre A3, A2 contre A3.

Un classement intermédiaire sera fait à l'issue des 3 courses.

- Groupe 2 :

Le Pilote classé 1^{er} à l'issue du classement intermédiaire partira dans le groupe B1, le 2^{ème} dans le groupe B2, le 3^{ème} dans le groupe B3, le 4^{ème} dans le groupe B1, le 5^{ème} dans le groupe B2, le 6^{ème} dans le groupe B3 et ainsi de suite.

Chacun des 3 groupes, B1 – B2 – B3 devra concourir contre tous les autres groupes, c'est à dire : B1 contre B2, B1 contre B3, B2 contre B3.

Les points pour les groupes seront attribués suivant le barème des manches qualificatives de l'article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

Le cumul de l'ensemble des points marqués dans les 2 groupes déterminera le classement final.
En cas d'égalité de points le classement des essais qualificatifs départagera les éventuels ex-aequo.

23) Tableau des temps de course :

INTITULÉ	CATÉGORIE	Temps de Course
Finale	Mini 60	15' + 1 T
Groupes	Autres catégories	20' + 1 T

GRILLE DE DÉPART

24) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCÉDURE DE DÉPART

25) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK/FIA.

SUSPENSION D'UNE COURSE

26) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

27) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

28) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

29) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

INCIDENTS

30) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

31) Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.
